

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

Mises à jour au 01/04/2025

1. OBJET

La présente garantie couvre les défauts de fabrication et les pannes des PC reconditionnés vendus par Revalo à ses clients professionnels. Elle est valable pendant une durée de **12 mois** à compter de la date de facturation sauf mention contraire précisée au moment de la vente. Dans ce cas, la durée spécifique de garantie sera indiquée sur la facture correspondante.

2. COUVERTURE DE LA GARANTIE

La garantie s'applique exclusivement aux composants matériels suivants :

- Processeur, carte mère, mémoire vive (RAM), disque dur/SSD, alimentation.
- Écran et clavier en cas de dysfonctionnement matériel avéré.
- Main-d'œuvre pour la réparation ou le remplacement des pièces défectueuses.
- Batterie : garantie de 6 mois à compter de la date de facturation. Le client dispose de ce délai pour signaler un dysfonctionnement anormal de la batterie, tel qu'une décharge rapide.

3. EXCLUSIONS

Ne sont pas couverts par la garantie :

- Dommages résultant d'une mauvaise utilisation, d'une chute, d'un choc ou d'une exposition à des liquides.
- Pannes causées par un virus, un logiciel malveillant ou une modification logicielle non autorisée.
- Usure normale des consommables (batterie après 6 mois, ventilateur, clavier, écran rayé, etc.).
- Réparations effectuées par un tiers non agréé par Revalo.

4. MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE

En cas de panne ou de défaut couvert par la garantie, le client doit :



by SMARTPHONE

1. Contacter le service client de Revalo à l'adresse sav@revalo.fr ou au 01 85 09 12 57. Le service est contactable du lundi au vendredi de 9h30 à 18h.
2. Fournir une copie de la facture d'achat et une description du problème rencontré.
3. Retourner le matériel défectueux à l'adresse indiquée par le service client, les frais de retour étant à la charge du client.

Après réception et diagnostic, Revalo procédera à la réparation ou au remplacement du matériel dans un délai estimatif de **15 jours ouvrés**.

5. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de Revalo se limite à la réparation ou au remplacement des produits sous garantie. En aucun cas, elle ne pourra être tenue responsable de pertes de données, de dommages indirects ou de préjudices financiers liés à une panne du matériel.

6. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes conditions générales de garantie sont régies par le droit français. Tout litige relatif à leur application sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social de Revalo.

7. DISPOSITIONS FINALES

Toute intervention sous garantie ne prolonge pas la durée initiale de la garantie. En acceptant ces conditions, le client reconnaît avoir pris connaissance des termes de la garantie et s'engage à les respecter.